




ALEXANDRA NERI

PARTNER

[Paris](#)

Alexandra Neri dirige le département de droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies du bureau de Paris.

 +33 1 53 57 78
30

 alexandra.neri@hsf.com

 [linkedin.com/in/alexandra-neri-9a78118](https://www.linkedin.com/in/alexandra-neri-9a78118)

KEY SERVICES

[Intellectual Property](#)
[Cyber and Data Security](#)

KEY SECTORS

[Manufacturing and Industrials](#)
[Technology, Media and Telecommunications](#)

EXPERIENCE

Alexandra conseille ses clients sur leur stratégie en matière d'IP/TMT et des contentieux à enjeux majeurs en matière d'internet, technologie et activités axées sur le consommateur.

Alexandra assiste ses clients nationaux et internationaux, dans le cadres de litiges relatif au droit de la propriété industrielle et commerciale ainsi que du droit d'auteur appliqué notamment à l'économie numérique (marques, brevets, noms de domaine, appropriation frauduleuse de savoir-faire, concurrence déloyale et violation de contrat de licence). Alexandra a développé une expérience de premier plan sur les questions de la cybercriminalité, protection des données, visites et saisies par les autorités, litiges liés aux transferts de données.

Alexandra jouit d'une vaste expérience contentieuse et a représenté de nombreux clients en matière de propriété intellectuelle, et des nouvelles technologies devant les cours françaises et européennes, ainsi que devant la CNIL.

Alexandra est également vice-présidente du Comité PI et de l'industrie du spectacle de l'IBA et participe à de nombreux autres conseils en matière d'arbitrage et de médiation.

Le savoir-faire d'Alexandra est régulièrement reconnu par les guides français et internationaux.

Alexandra a conseillé et représenté de nombreux clients dans le cadre de:

- l'utilisation du droit de marque sur internet
- litiges liés à l'E-réputation, et appel devant les juridictions françaises
- plusieurs affaires devant la Cour d'appel et la Cour de cassation relatives au statut de l'hébergeur et la responsabilité des fournisseurs de services au regard des contenus
- plusieurs affaires relatives au transfert de données personnelles à l'extérieur de l'Union Européenne
- l'impact des directives de l'Union Européenne relatives aux droits de brevet, de marque, de design dans plusieurs juridictions européennes